



Les forfaits A, B, C dans les soins infirmiers à domicile

Qu'est-ce que c'est ?

Ce sont des honoraires forfaitaires par journée de soins infirmiers à domicile.

Puis-je en bénéficier ?

Oui, si je suis dans un état de dépendance physique qui répond à certains critères.

Comment ça marche ?

Mon état de dépendance est évalué avec l'échelle de KATZ :

✓ Se laver

- 1 • est capable de se laver complètement sans aucune aide;
- 2 • a besoin d'une aide partielle pour se laver au-dessus ou en dessous la ceinture;
- 3 • a besoin d'une aide partielle pour se laver tant au-dessus qu'en dessous de la ceinture;
- 4 • doit être entièrement aidé pour se laver tant au-dessus qu'en dessous de la ceinture.

✓ S'habiller

- 1 • est capable de s'habiller et de se déshabiller complètement sans aucune aide;
- 2 • a besoin d'une aide partielle pour s'habiller au-dessus ou en dessous la ceinture (sans tenir compte des lacets);
- 3 • a besoin d'une aide partielle pour s'habiller tant au-dessus qu'en dessous de la ceinture;
- 4 • doit être entièrement aidé pour s'habiller tant au-dessus qu'en dessous de la ceinture.

✓ Transfert et déplacements

- 1 • est autonome pour le transfert et se déplace de façon entièrement indépendante, sans auxiliaire(s) mécanique(s), ni aide de tiers;
- 2 • est autonome pour le transfert et ses déplacements moyennant l'utilisation d'auxiliaire(s) mécanique(s) (béquille(s), chaise roulante, ...);
- 3 • a absolument besoin de l'aide de tiers pour au moins un des transferts et/ou ses déplacements;
- 4 • est grabataire ou en chaise roulante et dépend entièrement des autres pour se déplacer.

✓ Aller à la toilette

- 1 • est capable d'aller seul à la toilette, de s'habiller et de s'essuyer;
- 2 • a besoin de l'aide partielle de tiers pour se rendre aux toilettes ou s'habiller ou s'essuyer;
- 3 • doit être entièrement aidé pour se rendre aux toilettes et/ou s'habiller et/ou s'essuyer;
- 4 • doit être entièrement aidé pour se rendre aux toilettes/chaise percée et s'habiller et s'essuyer;

✓ Continence

- 1 • est continent pour les urines et les selles;
- 2 • est accidentellement incontinent pour les urines ou les selles (sonde vésicale ou anus artificiel compris);
- 3 • est incontinent pour les urines (y compris exercices de miction) ou les selles;
- 4 • est incontinent pour les urines et les selles.

✓ Manger

- 1 • est capable de manger et de boire seul;
- 2 • a besoin d'une aide préalable pour manger ou boire;
- 3 • a besoin d'une aide partielle pendant qu'il mange ou boit;
- 4 • le patient est totalement dépendant pour manger et boire.

Le forfait est déterminé en fonction du tableau suivant :

Critères	Forfait A	Forfait B	Forfait C
Se laver	Score 3 ou 4	Score 3 ou 4	Score 4
S'habiller	Score 3 ou 4	Score 3 ou 4	Score 4
Transfert et déplacement	Score 3 ou 4	Score 3 ou 4	Score 4
Aller à la toilette	Score 3 ou 4	Score 3 ou 4	Score 4
Continence		Score 3 ou 4	Score min 3
Manger		Score 3 ou 4	Score min 3

Légende : **et/ou** ; **et** ; **au moins 1 des 2 avec score 4**

Que dois-je faire ?

Mon infirmière complète l'échelle de KATZ

Celle-ci ou mon médecin traitant établit un rapport précisant mon degré de dépendance (sur base de l'échelle de KATZ) et les soins qu'il nécessite.

L'application des forfaits de soins infirmiers nécessite soit l'accord du médecin-conseil, soit une notification de traitement à celui-ci.

Le médecin-conseil prend sa décision sur base d'un rapport établi, selon les cas, soit par l'infirmi(è)er(e) soit par un médecin.

En fonction de ces éléments, le forfait A, B ou C peut-être attribué.

A noter que le forfait C nécessite impérativement deux visites de l'infirmière par jour.